



51^{ème} COURSE DE COTE D'ABRESCHVILLER-ST QUIRIN (PEA)

Règlement particulier sportif

Mémorial Christophe HENRY, 28/29 et 30 avril 2023

16^{ème} COURSE DE COTE VHC

L'association Sportive de l'Automobile Club de la Moselle organise les 28/29 et 30 avril 2023, avec le concours des Municipalités de Saint-Quirin et d'Abreschviller, sous le haut patronage de Monsieur le Président de la Région Grand Est, de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Moselle, et de la Communauté de communes de Sarrebourg sud-Moselle, une épreuve de compétition automobile Nationale PEA dénommée : **51^{ème} COURSE de COTE d'ABRESCHVILLER-ST QUIRIN (PEA) doublée de la 16^{ème} COURSE DE COTE VHC.**

Cette compétition compte pour : **le Championnat de France de la Montagne 1^{ère} Division, le Championnat de France féminin de la Montagne, le Trophée du jeune espoir de la Montagne, le trophée Lionel Régat, le Championnat de France de la Montagne VHC, le Championnat du Luxembourg des courses de côtes Production et Compétition, le Championnat des courses de côte Production et Compétition de la Ligue Grand Est du Sport Automobile.**

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est du sport automobile sous le numéro 10 en date du 6/02/2023, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 116 en date du 9/02/2023.

Adresse du secrétariat de l'épreuve jusqu'au 28 avril 2023 : M. Bernard VOGEL
Adresse : 21, Domaine de Largantier, 57155 MARLY, mail : bernard.vogel@hotmail.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétition nationale

Président du Collège des Commissaires :	M. Louis-Jean VILLARD	Licence n°12774	05/20
Commissaires Sportifs	M. Patrice COTTET M. Jean WAMBACH M. Norbert HARTZ (ACL)	Licence n°8012 Licence n°3030 Licence n°CO18	03/05 03/06 ACL
	M. Bernard COUSIN	Licence n°6379	03/18
Directeur de course	M. Franck MADER	Licence n°187564	03/05
Directeur de course Adjoint	M. Frédéric PATOU	Licence n°5195	03/06
Directeur de course délégué au départ	M. David CLAUDE	Licence n°221403	03/08
Directeur de Course VHC	M. Daniel BLANQUIN	Licence N°1941	03/08
Directeur de course responsable parc haut	M. Yves SEBILLOTTE	Licence n°2600	04/02
Directeur de course parc stade	M. Olivier DEVAUX	Licence n°1751	03/14
Commissaire technique délégué	M. Serge PEGOLOTTI	Licence n°6047	16/03
Commissaires Techniques	M. Gérard PROTOIS	Licence n°1906	03/21
	M. Marc CHARBONNEAU	Licence n°47435	03/22
	M. Denis DERCHE	Licence n°33547	03/14
	M. Steve HERMES	Licence n°C208	ACL
	M. Andreas RAUSCH	Licence n°SPA 1098390	DSB
	M. Daniel HAEFFELIN	Licence n°126179	03/22
Délégué VHC	M. André OLIVIER	Licence n°1119	16/09
Médecins	Dr Jean-Baptiste GACONNET		
	Dr Michel WIEDENKELLER		
Mise en place des moyens	M. Michel BILLAT		
Responsable de la Prégrille	M. F. Van WONTERGHEM	Licence n°1183	03/14
Chargés des Relations avec les Concurrents	M ^{me} Fabienne SCHOLLER	Licence n°43874	03/13
	M ^{me} Elisabeth LOUIS	Licence n°1287	03/13
	M. Bernard BUSSEREAU	Licence n° 1503	03/06
VHC	M. Jean-Christophe LEROY	Licence n°5492	07/24
Trophée des nations	M. Michel LEONATE	Licence n°12844	03/23
Chargé des relations avec la presse	M. Marc HENRY	Licence n° 47944	03/99
Chargés des Commissaires de route	M. Cyril HABERMANN	Licence n°212897	03/06
	M. Paul-Alexandre SEGA	Licence n°141697	03/06
Chronométrateurs	M. JP DURAND	Licence n°27683	05/03
	M. Gérard CARCHON	Licence n°211678	03/05
	Mme Françoise FRANCHI	Licence n°214894	03/05
Observateur	M. Joël MARAINE	Licence n°2717	08/04
Speaker	M. Pierre BARRE		
	M. Didier OHMER		
	M. Patrick WEBER		
Informatique	Patrick SOFT		
Sono	Sono France		
Secrétaire du meeting	M. Bernard VOGEL	Licence n°25203	03/06

Postes de commissaires : 15

Nombre de commissaires de route 30

1 extincteur à poudre ABC par poste, 20 extincteurs en réserve dans une fourgonnette garée à proximité de la ligne de départ. 2 ambulances, dont 1 ASSU.

Equipe d'extraction, Extrak SMAB, Hervé Bailly+ 2 personnes

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le lundi 17 avril 2023 à Minuit, cachet de la poste faisant foi.

Publication de la liste des engagés le mercredi 19 avril 2023 à Minuit.

Vérifications administratives le vendredi 28 avril 2023 de 14h00 à 19h45, dans la salle du gîte communal d'Abreschviller.

Vérifications techniques le vendredi 28 avril 2023 de 14h15 à 20h00 à l'arrière du gîte communal d'Abreschviller.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le samedi 29 avril à 8h00 et affichage des ordres de départ à la course (Série A-Série B).

Briefing des commissaires et chefs de poste : samedi 29 avril septembre à 7h00 sous le chapiteau à côté de la chapelle à la maison d'Enfants.

Essais : Deux essais chronométrés

Deux essais chronométrés le **samedi 29 avril 2023** à partir de 8h00, (dans l'ordre décroissant des N°) de 8h00 à 11h00 et de 12h00 à 15h00.

Dimanche 30 avril, une montée facultative d'essais libres, de 7h30 à 8h15.

Un briefing écrit sera remis lors des vérifications administratives contre émarginement, celui-ci fait office de briefing oral.

Course : 3 montées

- 1^{ère} montée le samedi 29 avril à la suite de la dernière séance d'essais chronométrés de l'épreuve moderne et avant 16h, (VHC, Championnat du Luxembourg, trophée des nations et concurrents étrangers)
- 1^{ère} montée CFM dimanche 30 avril à partir de 8h30 (sauf VHC, Championnat du Luxembourg, trophée des nations et autres concurrents étrangers)
- 2^{ème} montée le dimanche 30 avril à partir de 11h30 (+CFM+VHC, Championnat du Luxembourg, trophée des nations et autres concurrents étrangers)
- 3^{ème} montée le dimanche 30 avril à partir de 15h00 (+CFM+VHC, championnat du Luxembourg, trophée des nations et autres concurrents étrangers)

Podium Championnat : le dimanche 30 avril à la fin de la troisième montée de course, dans l'espace VIP situé sur la ligne de départ.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage

Remise des prix le dimanche 30 avril sur l'espace VIP situé sur la ligne de départ à Lettenbach.

Les chèques correspondant aux prix prévus par le règlement seront envoyés à chaque pilote.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : vendredi 28 avril à 20h00 à l'annexe de la Maison d'Enfants de Lettenbach.

Les réunions suivantes seront déterminées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le vendredi 28 avril 2023 de 14h00 à 19h45, dans la salle du gîte communal d'Abreschviller. Des convocations individuelles seront envoyées aux concurrents. Les concurrents devront obligatoirement se présenter à l'heure qui sera fixée par convocation, ils devront être en possession de la fiche d'homologation correspondant à leur voiture, du passeport technique (pour les concurrents français) et des titres de circulation de leur voiture.

Vérifications techniques le vendredi 28 avril 2023 de 14h15 à 20h00 au lieu-dit la scierie, un fléchage sera mis en place

Une séance supplémentaire et facultative de vérifications administratives et techniques aura lieu au même endroit le **samedi 29 avril de 7h00 à 8h00**.

Cette séance est strictement réservée aux concurrents non disponibles le vendredi 28 avril et qui auront obtenu l'accord écrit de la part de l'organisateur suite à leur demande expresse écrite jointe à leur engagement.

Vérifications nécessitant un démontage se reporter à l'ART 1.3.1 du Règlement CFM.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français). Ainsi que l'autorisation de leur ASN pour les Concurrents étrangers.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle **soit le samedi 29 avril 2023 à 8h00**.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la 1^{ère} réunion est fixée au **vendredi 28 avril 2023 à 20h00. Les autres réunions sont à la discrétion du Président du Collège.**

Pesage des voitures libre ou obligatoire, à côté de l'espace VIP sur la ligne de départ, à Lettenbach, pendant les vérifications techniques, et pendant toute la durée de la course.

Dans le cas de prêt et/ou location, obligation de présenter l'autorisation écrite du loueur et/ou propriétaire de la voiture autorisant la participation à cette compétition.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Timing : L'épreuve VHC de doublure, et les concurrents étrangers partiront avant les concurrents du CFM à chaque montée, sauf pour la 1^{ère} montée Dimanche 08h30 le 30 avril.

Navettes : Des navettes seront mises en place du départ de Lettenbach, au parc fermé d'arrivée, pas plus de 2 mécaniciens par voiture engagée.

Parc concurrents : Que ce soit à Lettenbach ou au parc dit « du stade », un emplacement **sera réservé** pour chaque concurrent régulièrement inscrit et **matérialisé** par une affichette sur place. Du fait de l'exiguïté des lieux, chaque concurrent ne pourra pas stationner plus de deux véhicules (1 PL et 1 VL ou 2 VL). Les parcs seront ouverts à partir du **jeudi 27 avril 2023** pour le **parc dit « du stade »**, et du **vendredi 28 avril à 14h00 pour le parc de Lettenbach**. Une personne de l'organisation accompagnera chaque concurrent à sa place dans chaque parc.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : M. Bernard VOGEL, 21 Domaine de Largantier, 57155 MARLY, adresse mail :

bernard.vogel@hotmail.com, Tél 06 80 03 28 48. La clôture des engagements est fixée au lundi 18 avril 2022 à minuit, cachet de la poste faisant foi.

Les droits d'engagement sont fixés à **590€**, réduits à **295€**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, à **245€** pour les concurrents inscrits à l'année au CFM. Tarif préférentiel de **180€** réservé aux concurrents licenciés à l'ASAC Moselle et aux concurrents étrangers.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement, chèque rédigé à l'ordre de l'ASAC Moselle, ou virement bancaire.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus individuellement de cette décision.

Le montant de l'engagement pourra être versé par virement sur le compte suivant :

IBAN : FR76 1027 8054 3200 0200 9154 566

Code banque : 10278, Code guichet : 05432, numéro de compte 00020091545, Code BIC CMCiFR2A

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre total maximum des voitures admises est fixé à 190.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau paru dans France Auto Spécial règlement 2023.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) : **Région Grand Est, Département de la Moselle, Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud, CREDIT MUTUEL,**

Publicité optionnelle : **MOTUL**

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte d'Abreschviller-Saint Quirin a le parcours suivant : D96, direction Saint Quirin, entre Lettenbach et arrivée au lieu-dit « les deux croix ».

La course se déroulera en 3 montées OBLIGATOIRES, classement établi à l'addition des deux meilleurs temps. La non-participation à l'une ou plusieurs des trois montées devra être constatée par un commissaire technique.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sortie du hameau de Lettenbach, D96, 77m avant la borne kilométrique N°20

Arrivée : D96 au lieu-dit : « les deux croix », 23m après la borne kilométrique N°22

Pente moyenne : 5 %

Longueur du parcours : 2,100km

Modalités de retour au départ : 1/2 tour après l'arrivée et redescente par la route de la course.

Parcs de départ : Lettenbach, parkings de la Maison d'Enfants Spécialisée (MES), et parking dit « du stade » à Abreschviller.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Modalités d'accès au départ.

Pour les pilotes occupant le parc "du Stade", l'accès se fera par la route forestière de la "Basse Frentz", sous escorte d'un véhicule de l'organisation jusqu'au CD 96, route de la course.

Pour les pilotes occupant le parc "Lettenbach", l'accès est direct (ce parc se situant à quelques dizaines de mètres du départ)

6.3P. FILE DE DEPART

Sur le CD 96 pour les pilotes du parc "du Stade" (sur une file) et sur la route séparant la MES de Lettenbach du CD 96 pour les pilotes du parc "Lettenbach".

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés à deux endroits :

- Parc dit « du stade », à Abreschviller :

Ce parc est **accessible dès le jeudi 27 avril**. Il est obligatoire pour les groupes H, FC, F2000, N/FN/SP, A/FA, GT de série, GTTS, E1, IS et VHC.

- Parc de Lettenbach :

Ce parc est situé dans le hameau de Lettenbach ainsi que sur les parkings des bâtiments de la Maison d'Enfants Spécialisée (MES). Ce parc est obligatoire pour les groupes D/E, CM/CNF/CN/CN+, E2SC, espace « CFM Challenge », Berg Cup, **il sera accessible à partir du vendredi 29 avril à 14h00**.

Les remorques devront être garées au lieu-dit « la scierie », à l'entrée d'Abreschviller, un fléchage sera mis en place.

Dans les parcs concurrents il est demandé à ces derniers :

De disposer d'un extincteur pour foyer A, B, C d'une capacité de 5kg minimum et ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans. De disposer sous chaque voiture de compétition une bâche étanche résistante aux hydrocarbures. Sa surface minimum devra être de 3 mètres sur 5 mètres. De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets.

La pénalité pour défaut d'extincteur et ou de bâche dans le parc est de 200€ et/ou 400€.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés se fera sur l'emplacement du concurrent. Interdiction de charger la voiture ou d'y effectuer une quelconque intervention avant la fin du délai de réclamation.

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d’affichage seront placés :

- Pendant les vérifications au parc des vérifications : **gîte rural d’Abreschviller**
- Pendant les essais et la course au parc départ : sur la **grille de l’Annexe de la Maison d’Enfants à Lettenbach**
- Pendant le délai de réclamation après l’arrivée : **Annexe de la Maison d’Enfants.**
- Les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra à :

Lieu : rez-de-chaussée à l’Annexe de la Maison d’Enfants Spécialisée à Lettenbach, du vendredi 28 avril 2023 à 14h00, au dimanche 30 avril 2023 jusqu’à 19h00.

Téléphone permanence n° **03 87 03 08 71**

Centre de secours le plus proche :

Lieu : CHG Saint Nicolas à SARREBOURG

Téléphone N° 03 87 23 24 25

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L’EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Un briefing écrit sera remis lors des vérifications administratives contre émargement, celui-ci fait office de briefing oral.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Procédure de départ : feux tricolores

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Il est interdit aux pilotes de chauffer les pneumatiques avant le départ, mécaniquement par déplacement de leur véhicule, ou par quelque autre moyen que ce soit, **DANS LA ZONE COMPRISE ENTRE LA SORTIE DES PARCS ET LA LIGNE DE DEPART.**

L’utilisation de couvertures chauffantes ou de tout dispositif analogue, n’est autorisé que dans les parcs concurrents officiels et sont interdits entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

- **Prix :**

	GÉNÉRAL série A	GÉNÉRAL série B	GROUPE	CLASSE
1^{er}	500 €	500 €	520 €	280 €
2^{ème}	400 €	400 €	260 €	130 €
3^{ème}	300 €	300 €	130 €	
4^{ème}	200 €	200 €		
5^{ème}	100 €	100 €		
1^{ère} dame	280 €	280 €		
1^{er} jeune	280 €	280 €		

- **Coupes :**

Les prix sont cumulables.

Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 5 partants, les prix sont divisés par deux.
Les groupes ayant moins de 2 partants ne percevront pas de prix.

Seuls les prix de groupes et de classes seront attribués au groupe FC.

Les coupes seront distribuées de la façon suivante :

- 1 coupe au premier de chaque classe
- 1 coupe au premier de chaque groupe
- 1 coupe à la première féminine et au 1^{er} jeune (série A et série B)
- 1 coupe aux 3 premiers du classement général
- 3 coupes récompenseront des Commissaires de route par tirage au sort.

Les prix en espèces et les coupes sont cumulables

La remise des prix se déroulera le dimanche 1^{er} mai 2022 après la troisième montée de course dans l'espace VIP situé à côté de la ligne de départ.

REMISE DES CHEQUES ET PALMARES

Les chèques correspondant au classement des concurrents, ainsi que le palmarès seront envoyés par courrier **au plus tard 15 jours après l'épreuve**. Pour les concurrents étrangers par virement, sous réserve de fourniture d'un RIB.



16^{ème} Course de Côte d'Abreschviller St-Quirin VHC
CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE VHC

Règlement particulier sportif

28/29 et 30 avril 2023

Participation Etrangère Autorisée

Mémorial Christophe Henry

L'Association Sportive de l'Automobile Club de la Moselle organise les 28/29 et 30 avril 2023, avec le concours des Municipalités de Saint-Quirin et d'Abreschviller, sous le haut patronage de Monsieur le Président de la Région Grand Est, de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Moselle, et de la Communauté de communes de Sarrebourg sud-Moselle, une épreuve de compétition automobile Nationale PEA dénommée : **51^{ème} COURSE de COTE d'ABRESCHVILLER-ST QUIRIN (PEA) doublée de la 16^{ème} COURSE DE COTE VHC.**

Cette compétition compte pour : Le Championnat de FRANCE de la MONTAGNE VHC, 1^{ère} division, le Championnat de France Indice de Performance 2023.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est du sport automobile sous le numéro 10 en date du 6/02/2023 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 116 en date du 9/02/2023.

Adresse du secrétariat de l'épreuve jusqu'au 27 avril : M. Bernard VOGEL

Tél : 06 80 03 28 48, Adresse : 21, Domaine de Largantier, 57155 MARLY,

mail : bernard.vogel@hotmail.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Dans le cas de prêt et/ou location, présenter l'autorisation écrite du loueur et/ou propriétaire de la voiture autorisant la participation à cette compétition.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle soit le samedi 29 avril 2023 à 7h50.

ARTICLE 3P VH CONCURRENTS ET PILOTES

Le nombre total maximum de voitures admises est fixé à **190** y compris les modernes.
Le montant des droits d'engagement est fixé à **220€** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et réduits à **180€** pour les pilotes engagés à la saison à CFM CHALLENGE VHC.

Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'ASAC Moselle. Engagements reçus jusqu'au :

lundi 18 avril 2022 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Tarif préférentiel à **130€** pour les concurrents licenciés à **l'ASAC Moselle**.

Tous les pilotes engagés dans une course de côte du Championnat de France de la Montagne VHC avec une voiture éligible, pourront prétendre marquer des points au dit Championnat.

Les pilotes titulaires d'une licence étrangère seront autorisés à comptabiliser des points aux classements du CFM VHC.

3.3P LAISSEZ-PASSER

Les organisateurs d'une épreuve comptant pour le Championnat de France de la Montagne VHC attribueront à chaque pilote régulièrement engagé et prenant part à l'épreuve : 1 bracelet "pilote", 1 bracelet "mécanicien" et 1 bracelet "accompagnateur".

ARTICLE 4P. VH VOITURE ET EQUIPEMENT

4.1P VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 190 au total, modernes et VHC.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC.

Sont admises dans un classement séparé ; les voitures du groupe Classic de compétition.

Les voitures de tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

▪ **Championnat de France de la Montagne VHC "Voitures de Production"** (*Voitures fermées - Série B*) GROUPE : 1-2-3-4-5 – A – N – B atmosphérique (périodes J1 et J2)

▪ **Championnat de France de la Montagne VHC "Voitures de Sport"** (*Voitures ouvertes -Série A*) GROUPE : 6/7 ,8/9, **C, D, E**

▪ **Hors Championnat de France de la Montagne VHC** Les voitures du groupe Classic de compétition selon la réglementation

4.2P CARBURANTS-PNEUMATIQUES-EQUIPEMENTS

Les pneumatiques utilisés devront être conformes à l'annexe K, en fonction de la période de la voiture.

Il est interdit aux pilotes de chauffer les pneumatiques avant le départ, mécaniquement par déplacement de leur véhicule, ou par quelque autre moyen que ce soit, **DANS LA ZONE COMPRISE ENTRE LA SORTIE DES PARCS ET LA LIGNE DE DEPART.**

L'utilisation de couvertures chauffantes ou de tout dispositif analogue, n'est autorisée que dans les parcs concurrents officiels et sont interdits entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

Les pneumatiques utilisés devront être conformes à l'annexe K, en fonction de la période de la voiture.

Il est interdit aux pilotes de chauffer les pneumatiques avant le départ, mécaniquement par déplacement de leur véhicule, ou par quelque autre moyen que ce soit, **DANS LA ZONE COMPRISE ENTRE LA SORTIE DES PARCS ET LA LIGNE DE DEPART.**

L'utilisation de couvertures chauffantes ou de tout dispositif analogue, n'est autorisée que dans les parcs concurrents officiels et sont interdits entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

4.3. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité FFSA

4.5P EQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter au tableau des équipements de sécurité

ARTICLE 5P. VH PUBLICITE

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire : **Région Grand Est, Département de la Moselle, Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud, CREDIT MUTUEL**

Publicité optionnelle : **MOTUL**

ARTICLE 7P. VH DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7,1P ESSAIS

Deux essais chronométrés prévus. Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

7.2P CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Un briefing écrit sera remis lors des vérifications administratives contre émargement, celui-ci fait office de briefing oral.

7.3P COURSE

La course de côte d'Abreschviller-Saint Quirin a le parcours suivant : D96, direction Saint Quirin, entre Lettenbach et arrivée au lieu-dit « les deux croix ».

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la course support.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sortie du hameau de Lettenbach, D96, 77m avant la borne kilométrique N°20

Arrivée : D96 au lieu-dit : « les deux croix », 23m après la borne kilométrique N°22

Pente moyenne : 5 %

Longueur du parcours : 2,100km

Modalités de retour au départ : 1/2 tour après l'arrivée et redescente par la route de la course.

Parc VH : Camping Municipal, à côté du gîte rural, accessible dès **jeudi 27 avril 2023**.

Dans les parcs concurrents il est demandé à ces derniers :

De disposer d'un extincteur pour foyer A, B, C d'une capacité de 5kg minimum et ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans. De disposer sous chaque voiture de compétition une bâche étanche résistante aux hydrocarbures. Sa surface minimum devra être de 3 mètres sur 5 mètres. De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets.

La pénalité pour défaut d'extincteur et ou de bâche dans le parc est de 200€ et/ou 400€.

ARTICLE 9P. VH CLASSEMENT

Pour les essais chronométrés

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course

La course se déroulera en 3 montées OBLIGATOIRES, classement sera établi à l'addition des deux meilleurs temps.

Il ne sera pas établi de classement général. La non-participation à une montée de course devra être constatée par un commissaire technique. Pour prétendre à être classés, les concurrents devront effectuer au moins 2 montées de course.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc des concurrents VHC.

Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou les camions.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- un classement séparé pour chacun des groupes,
- un classement séparé pour chacune des classes
- un classement féminin (séries A et B confondues). La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général de sa série (au regard du classement général de la série A et de la série B).
- un classement série A et série B séparées
- un classement séparé pour les voitures du groupe Classic de compétition.

Les voitures Classic de Compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).

ARTICLE 10P. VH PRIX

10.1. REMISE DES PRIX

La remise des prix se déroulera le dimanche 30 avril à l'issue de la troisième montée de course à côté de l'espace VIP sur la ligne de départ à Lettenbach.



51^{ème} Course de Côte d'Abreschviller-Saint Quirin

28/29/30 avril 2023

Participation Etrangère Autorisée

CHAMPIONNAT DU LUXEMBOURG DES COURSES DE CÔTE-REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côte.

Tous les articles non repris dans le présent règlement particulier sont conformes au règlement standard des Courses de Côte.

L'Association Sportive de l'Automobile Club de la Moselle organise les 28/29/30 avril 2023, sous le haut patronage du Conseil Régional Grand Est, du Département de la Moselle, et de la Communauté de Communes de Sarrebourg-Sud Moselle, une épreuve de sport automobile nationale avec participation étrangère autorisée dénommée :

51^{ème} COURSE de COTE d'ABRESCHVILLER-ST QUIRIN (PEA) doublée de la 16^{ème} COURSE DE COTE VHC.

Cette épreuve compte pour :

- Le CHAMPIONNAT du Luxembourg des courses de côte.

Ledit Championnat Luxembourgeois est ouvert **UNIQUEMENT** aux Concurrents licenciés ACL Sport.

Le présent règlement a été approuvé : par la Ligue Grand Est du Sport Automobile sous le N° 10 en date du 6/02/2023

Et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N°116 en date du 9/02/2023 2023

1.1p OFFICIELS:

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale sauf :

Commissaire Technique Responsable :

M. Steve HERMES (ACL) Licence N° C208 ACL

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements : **Lundi 17 avril 2023 à minuit**

Publication de la liste des engagés : **Mercredi 19 avril 2023**

Vérifications administrative & technique **Vendredi 28 avril de 14h00 à 20h00**

Vérifications administrative & technique: **Samedi 29 avril de 7h00 à 7h45**

Les séances de vérifications du samedi sont strictement réservées aux concurrents non disponibles le vendredi et ayant obtenu l'accord écrit de l'organisateur, suite à leur demande écrite expresse jointe à leur engagement.

Affichage de la liste des concurrents **autorisés à prendre part aux essais le samedi 29 avril à 7h50.**

Deux essais chronométrés :

- samedi 29 avril 2023 à partir de 8h00 à 11h0 (dans l'ordre décroissant des N°),
et de 12h00 à 15h00.

Course : 3 montées

- 1^{ère} montée le samedi 29 avril 2023 dès la fin des essais des voitures de l'épreuve moderne, VHC, trophée des nations et concurrents luxembourgeois.
- 2^{ème} montée le dimanche 30 avril 2023 à partir de 11h00 (CFM+VHC, Trophée des nations et concurrents du championnat luxembourgeois et étrangers.
- 3^{ème} montée le dimanche 30 avril 2023 à partir de 15h00 (CFM+VHC, Trophée des nations et concurrents du Championnat luxembourgeois et étrangers.

Un briefing écrit sera remis lors des vérifications administratives contre émargement, celui-ci fait office de briefing oral.

Affichage de la liste des concurrents **autorisés à prendre part aux essais le samedi 29 avril à 7h50 et affichage des ordres de départ à la course (Cat1 – Cat2).**

Briefing des commissaires et chefs de poste : samedi 29 avril 7h00 sous le chapiteau près de la chapelle de Lettenbach.

Un briefing destiné aux pilotes sera remis contre émargement lors des vérifications administratives.

Liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais (VH et championnat Lux) le samedi 29 avril à 7h50. Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le samedi 29 avril à 16 h 00.

Course

- 1^{ère} Montée le samedi 29 avril à partir de 15h00
- 2^{ème} Montée le dimanche 30 avril à partir de 8h00 jusqu'à 11h00
- 3^{ème} Montée le dimanche 30 avril à partir de 13h00 jusqu'à 15h00

Les trois manches sont OBLIGATOIRES, la non-participation à l'une ou plusieurs des trois montées devra être constatée par un commissaire technique. Le classement sera réalisé sur la base du meilleur temps réalisé.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage, et seront tenus pour seuls responsables de leur ignorance.

Affichage des résultats provisoires après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Remise des prix le dimanche 30 avril 2023 à l'issue de la dernière montée, dans le carré VIP proche de la ligne de départ.

Les chèques correspondants aux prix ainsi que le Palmarès seront envoyés aux concurrents dans la semaine suivant l'épreuve. Pour les concurrents étrangers, par virement, sous réserve de fourniture d'un RIB

1.3P. VERIFICATIONS

Administratives : vendredi 28 avril 2023 de 14h00 à 19h45, salle du gîte communal d'Abreschviller

Techniques : vendredi 28 avril 2022 de 14h15 à 20h00 au lieu-dit la scierie, un fléchage sera mis en place

Une séance facultative de vérifications administratives et techniques aura lieu au même endroit. Le samedi 29 avril de 7h00 à 7h50.

Cette dernière séance est strictement réservée aux concurrents non disponibles le vendredi et qui auront obtenu l'accord écrit de la part de l'organisateur

HORAIRES : 14 h 00-16 h 00	: Voitures des groupes D/E
16 h 00-17 h 00	: Voitures des groupes CN, CNF et CM
17 h 00-18 h 00	: Voitures des groupes A, FA, ST et GT de Série
18 h 00-19 h 00	: Voitures des groupes N, FN et SP
19 h 00-19 h 45	: Voitures des groupes F, F2000, H, + Championnat du Luxembourg (Groupes N, A, S 20, GT, E1, E2 SH, E2 SC, D/E SS, CM)

Des convocations seront envoyées aux pilotes dès réception de leur bulletin d'engagement.

Vérifications nécessitant un démontage se reporter à l'ART 1.3.1 du Règlement CFM.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique, ainsi que l'autorisation de leur ASN.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle administratif, soit le samedi 29 avril 2022 à 8h00.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la **première réunion est prévue le vendredi 29 avril 2022 à 20 h 00.**

PESEES :

Des pesées libres seront effectuées, à Lettenbach, sur la ligne de départ, à côté de l'espace VIP, les horaires seront communiqués par affichage

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte, selon articles R 331 et A 531.32 du Code du Sport.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

M. Bernard VOGEL,

Adresse : 21 Domaine de Largantier, 57155 MARLY

Mail : bernard.vogel@hotmail.com

Jusqu'au lundi 17 avril à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Les frais de participation sont fixés à **360€**, réduits à **180€**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur

Les chèques devront être libellés à l'ordre de : ASAC Moselle

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 30 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seront immédiatement prévenus de cette décision.

Le montant de l'engagement peut être versé par virement sur le compte suivant : IBAN FR76 1027 8054 3200 0200 9154 566 Code banque : 10278, Code guichet : 05432, numéro de compte 00020091545, Code BIC CMCiFR2A

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre total des voitures admises est fixé à 190.

Sont admises à participer les voitures des groupes ACL et selon la réglementation Luxembourgeoise, le Championnat du Luxembourg des Courses de Côtes est ouvert aux voitures suivantes :

Catégorie I voitures de production

Groupe N (& R1 inclus)

Classe 1 jusqu'à 1400cc
Classe 2 de +1400cc à 1600cc
Classe 3 de +1600cc à 2000cc
Classe 4 + de 2000cc

Groupe S20 (S2000 circuit & rallye confondus, R4 & R5 inclus)

Classe 9 jusqu'à 1600cc
Classe 10 de +1600cc à 2000cc
Classe 11 de +2000cc à 3000cc
Classe 12 + de 3000cc

Groupe E1 – National/E1–FIA

Classe 16 jusqu'à 1600cc
Classe 17 de +1600cc à 2000cc
Classe 18 de +2000cc à 3000cc
Classe 19 + de 3000cc

Groupe A (Super 1600, R2 & R3 inclus)

Classe 5 jusqu'à 1400cc
Classe 6 de +1400cc à 1600cc
Classe 7 de +1600cc à 2000cc
Classe 8 de + de 2000cc

Groupe GT (GT2, GT3, & RGT confondus)

Classe 13 jusqu'à 2000cc
Classe 14 de +2000cc à 3500cc
Classe 15 de + de 3500cc

Groupe E2 – SH

Classe 20 jusqu'à 2000 cc
Classe 21 + plus de 2000cc

Catégorie II Voitures de compétition :

Groupe E2 – SC (CN & C3 inclus)

Classe 22 jusqu'à 2000cc
Classe 23 de 2000cc à 3000cc

Groupe D/E2 – SS

Classe 24 jusqu'à 2000cc
Classe 25 de +2000cc à 3000cc

Groupe CM

Classe 26 jusqu'à 1003cc

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) : **Région Grand Est, Département de la Moselle Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud, CREDIT MUTUEL**

Publicité optionnelle : **MOTUL**

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

Voir règlement épreuve Nationale

6.2P. ROUTE DE COURSE

- Pour les pilotes occupant le parc "Stade", l'accès se fera par la route forestière de la "Basse Frentz", sous escorte d'un véhicule de l'organisation jusqu'au CD 96.
- Pour les pilotes occupant le parc "Lettenbach", l'accès est direct (ce parc se situant à quelques dizaines de mètres du départ)

6.3P. FILE DE DEPART

Lieu : Sur le CD 96 pour les pilotes du parc "Stade" (sur une file) et sur la route séparant la MES Lettenbach du CD 96 pour les pilotes du parc "Lettenbach"

Rappel ; Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet au plus tard 10 mn avant leur heure de départ. Tout concurrent dont le conducteur ne se serait pas présenté dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte

6.5P. PARC CONCURRENT

Deux parcs sont mis à la disposition des concurrents : Le premier parc est situé aux abords du stade de football d'Abreschviller (parc « stade »).

Ce parc est accessible dès le jeudi 28 avril 2022. Il est obligatoire pour les groupes F/F2000, N/FN/SP, A/FA/ST, GT de série, GTTS, E1, IS et VHC, etc...

Le deuxième parc est situé dans le hameau de Lettenbach ainsi qu'à l'intérieur des bâtiments de la Maison d'Enfants Spécialisée (parc « Lettenbach »). Ce parc est obligatoire pour les groupes CNF/CN, D/E, E2 et l'espace « CFM Challenge ». **Ce parc est accessible le vendredi 28 avril à partir de 14 h.**

Le non-respect des parcs donnera lieu à sanction à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs. Les concurrents sont tenus de respecter IMPERATIVEMENT les parcs prévus pour leur groupe.

Dans chaque parc concurrent, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de **200 € voire 400 € en leur absence.**

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final du Championnat du Luxembourg se fera dans la structure de chaque concurrent jusqu'à la fin du temps prévu pour les réclamations.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- **Pendant les vérifications salle du Gîte Communal.**
- **Pendant toute la durée de l'épreuve aux parcs départ (stade d'Abreschviller et à proximité de la ligne de départ).** En outre, pendant le délai de réclamation après l'épreuve, au parc fermé d'arrivée (à proximité de la ligne de départ).
- Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur les tableaux d'affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation une permanence se tiendra au rez-de-chaussée de l'annexe de la Maison d'Enfants Spécialisée de Lettenbach du vendredi 28 avril à partir de 14h00 au dimanche 1^{er} mai jusqu'à 19 h00.

N° de tél : +33 3 87 03 08 71

Centre de secours le plus proche : CHG St Nicolas SARREBOURG Tel : +33 3 87 23 24 25

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS.

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Deux essais chronométrés : le samedi 30 avril de 8h00 à 16h00 (2 montées chronométrées).

Une montée d'essai, chronométrée ou non, de bout en bout, est obligatoire pour être autorisé à participer à la course.

Le classement établi sur le meilleur temps des essais chronométrés servira à l'établissement de l'ordre des départs

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Un briefing écrit sera remis lors des vérifications administratives contre émargement, celui-ci fait office de briefing oral.

7.3P. COURSE

Les concurrents de l'ACL prendront le départ après les concurrents VHC.

Procédure de départ : feux tricolores.

Après l'arrivée, lors du retour de la zone de stationnement et du parc fermé vers le parc, tous les pilotes sont dans l'obligation de porter leurs ceintures de sécurité.

Le port du casque est obligatoire pour les pilotes de monoplaces et biplaces et est recommandé aux pilotes **de voitures fermées**. De plus, il est strictement interdit de prendre qui que ce soit à bord pour le trajet du retour. Toutes infractions à ces dispositions pourront entraîner des pénalisations de la part du Collège des Commissaires Sportifs.

1^{ère} montée : samedi 30 avril à partir de 15h00

2^{ème} montée : dimanche 1^{er} mai à partir de 8h30 jusqu'à 11h00

3^{ème} montée : dimanche 1^{er} mai à partir de 12h00 jusqu'à 15h00

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Il est interdit aux pilotes de chauffer les pneumatiques avant le départ, mécaniquement par déplacement de leur véhicule, ou par quelque autre moyen que ce soit, **DANS LA ZONE COMPRISE ENTRE LA SORTIE DES PARCS ET LA LIGNE DE DEPART.**

L'utilisation de couvertures chauffantes ou de tout dispositif analogue, n'est autorisé que dans les parcs concurrents officiels et sont interdits entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

7.5P ESSENCE

Les concurrents doivent prendre leurs dispositions pour ne pas tomber en panne d'essence, même en cas de départs répétés suite à des interruptions. Il ne sera pas permis aux concurrents de retourner prendre un complément de carburant sous peine d'exclusion de la manche.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps réalisé sur les 3 montées de course.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- 1 Classement général des voitures de production (Cat. 1)
- 1 Classement voitures de compétition (Cat. 2)
- 1 Classement par classe

ARTICLE 10P. PRIX

10.2p PRIX

Catégorie 1 (voitures de production)

1^{er} 300 €

2^{ème} 200 €

3^{ème} 100 €

1^{er} de classe 150 € (à partir de 4 partants)

Catégorie 2 (voitures de compétition) :

1^{er} 300 €

2^{ème} 200 €

3^{ème} 150 €

1^{er} de classe 150 € (à partir de 4 partants)

10.5p REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le dimanche 30 avril à l'issue de la course dans le carré VIP sur la ligne de départ.

10.6p REMISE DES CHEQUES ET PALMARES

Le chèque correspondant au classement du concurrent, ainsi que le palmarès seront envoyés par courrier au plus tard 3 jours après l'épreuve. Pour les concurrents étrangers, **un paiement par virement pourra être effectué, sous réserve de la fourniture d'un RIB.**



51^{ème} Course de Côte d'Abreschviller-Saint Quirin

28/29/30 avril 2023

Participation Etrangère Autorisée

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

Trophée des nations

PROGRAMME DE LA COURSE « TROPHEE DES NATIONS

HORAIRES- INFORMATIONS

A) HORAIRES

Clôture des engagements :

Lundi 17 avril 2023 à minuit

Publication de la liste des engagés :

Mercredi 19 avril 2023

Vérifications administrative & technique :

Vendredi 28 avril de 14h00 à 20h00

Vérifications facultatives :

Samedi 29 avril de 7h00 à 7h45

Course : 3 montées

- 1^{ère} montée le samedi 29 avril 2023 dès la fin des essais des voitures de l'épreuve moderne, VHC, trophée des nations et concurrents luxembourgeois.
- 2^{ème} montée le dimanche 30 avril 2023 à partir de 11h00 (CFM+VHC, Trophée des nations et concurrents du championnat luxembourgeois et étrangers.
- 3^{ème} montée le dimanche 30 avril 2023 à partir de 15h00 (CFM+VHC, Trophée des nations et concurrents du Championnat luxembourgeois et étrangers.

Un briefing écrit sera remis lors des vérifications administratives contre émargement, celui-ci fait office de briefing oral.

Affichage de la liste des concurrents **autorisés à prendre part aux essais le samedi 29 avril à 7h50 et affichage des ordres de départ à la course (Série A - Série B) :**

Briefing des commissaires et chefs de poste : samedi 29 avril 7h00 sous le chapiteau près de la chapelle de Lettenbach.

Un briefing destiné aux pilotes sera remis contre émargement lors des vérifications administratives.

Liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais (VH et championnat Lux) affichée le samedi 29 avril à 7h50. Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le samedi 29 avril à 16 h 00.

Affichage des concurrents autorisés à prendre part aux essais :

Samedi 29 avril 2023 à 7h50 dans les différents parcs.

Les horaires de course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course.

Affichage des résultats officiels provisoires : Sur la grille devant la maison d'Enfants annexe et dans les parcs concurrents à l'issue de la 3^{ème} montée

Remise des prix pour tous les concurrents : Dimanche 30 avril ½ heure après l'ouverture du parc fermé

Tableau officiel d'affichage : Pendant toute l'épreuve : sur la grille devant l'annexe de la Maison d'enfants de Lettenbach, et dans les parcs concurrents,

Vérifications nécessitant un démontage se reporter à l'ART 1.3.1 du Règlement CFM.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique, ainsi que l'autorisation de leur ASN.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle administratif, soit le samedi 29 avril 2022 à 8h00.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la **première réunion est prévue le vendredi 29 avril 2022 à 20 h 00.**

PESEES :

Des pesées libres seront effectuées, à Lettenbach, sur la ligne de départ, à côté de l'espace VIP, les horaires seront communiqués par affichage

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côte.

Art.12p. ORGANISATION DE LA COURSE

L'Association Sportive de l'Automobile Club de la Moselle organise les 28/29/30 avril 2023, sous le haut patronage du Conseil Régional Grand Est, du Département de la Moselle, et de la Communauté de Communes de Sarrebourg-Sud Moselle, une épreuve de sport automobile nationale avec participation étrangère autorisée dénommée :

51^{ème} COURSE de COTE d'ABRESCHVILLER-ST QUIRIN (PEA) doublée de la 16^{ème} COURSE DE COTE VHC.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est du Sport Automobile sous le N° 10 en date du 6/02/2023 2023 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N°116 en date du 9/02/2023.

Cette épreuve compte pour : Le Championnat du Luxembourg des Courses de Côtes 2022 (Accessible uniquement aux Licenciés Luxembourgeois)

Art.1.1p. Officiels de l'épreuve

Voir Règlement Particulier de l'Epreuve Nationale sauf pour :

Directeur de Course : MADER Franck 187564 03/23
Commissaire Technique : A confirmer
Chargé des Relations avec les Concurrents : Michel LEONATE 12844 03/23

Affichage de la liste des concurrents **autorisés à prendre part aux essais le samedi 29 avril à 7h50 et affichage des ordres de départ à la course :**

Briefing des commissaires et chefs de poste : samedi 29 avril 7h00 sous le chapiteau près de la chapelle de Lettenbach.

Briefing des pilotes : Ecrit remis aux vérifications administratives contre élargement du pilote
Essais chronométrés : Samedi 29 avril 2023 à l'issue des VHC

COURSE **1^{ère} Montée Samedi 29 avril à l'issue des VHC**
 2^{ème} Montée Dimanche 30 avril 2023 à l'issue des VHC
 3^{ème} Montée Dimanche 30 avril 2023 à l'issue des VHC

Les horaires de course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course.

Affichage des résultats officiels provisoires : Dimanche 30 AVRIL 2023 dans les parcs concurrents à l'issue de la 3^{ème} montée

Parc fermé : A l'issue de la dernière montée de course dimanche, les voitures seront considérées en parc fermé dans leurs parcs concurrents respectifs pendant 30 minutes à compter de l'heure d'affichage. Dans ce cas, chaque concurrent devra placer un dispositif ne permettant pas d'approcher les voitures. Aucune personne ne devra se trouver dans cette zone.

Art.1.3p. VERIFICATIONS

Administratives : vendredi 28 avril 2023 de 14h00 à 19h45, salle du gîte communal d'Abreschviller

Techniques : vendredi 28 avril 2022 de 14h15 à 20h00 au lieu-dit la scierie, un fléchage sera mis en place

Une séance facultative de vérifications administratives et techniques aura lieu au même endroit. Le samedi 29 avril de 7h00 à 7h50.

Cette dernière séance est strictement réservée aux concurrents non disponibles le vendredi et qui auront obtenu l'accord écrit de la part de l'organisateur

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle, soit samedi le 3 septembre 2022 à 8h00

Art.1.3.5p Pesées

Le pesage des véhicules se fera à côté de l'Espace VIP à Lettenbach

Des pesées libres seront effectuées le samedi matin

Art.1.5p. Dispositions particulières

Voir Règlement Particulier de l'épreuve nationale.

Art.2p. ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant obligatoirement les risques C et D selon les définitions ci-dessous :

Risque C : responsabilité civile de l'organisateur à l'égard des concurrents (dommages corporels et matériels).

Risque D : responsabilité civile des concurrents entre eux (dommages corporels et dégâts vestimentaires seulement).

Art.3p. CONCURRENTS ET PILOTES

Art.3.1p. Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : M. Bernard VOGEL, 21 Domaine de Largantier, 57155 MARLY, adresse mail : bernard.vogel@hotmail.com, Tél 06 80 03 28 48.

La clôture des engagements est fixée au lundi 18 avril 2022 à minuit, cachet de la poste faisant foi.

Les droits d'engagement sont fixés à **590€**, réduits à **295€**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement, chèque rédigé à l'ordre de l'ASAC Moselle, ou virement bancaire.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus individuellement de cette décision.

Le montant de l'engagement pourra être versé par virement sur le compte suivant :

IBAN : FR76 1027 8054 3200 0200 9154 566

Code banque : 10278, Code guichet : 05432, numéro de compte 00020091545, Code BIC CMCiFR2A

Art.4p. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Art.4.1p. Voitures admises

Le nombre maximum de voitures admises est fixé à 30.

Sont admises les voitures selon le tableau ci-dessous.

Le Trophée des Nations est ouvert aux voitures :

Groupe N (& R1 inclus)

Classe 1 jusqu'à 1400cc
Classe 2 de +1400cc à 1600cc
Classe 3 de +1600cc à 2000cc
Classe 4 + de 2000cc

Groupe A (WRC, Super 1600, R2 & R3 inclus)

Classe 5 jusqu'à 1400cc
Classe 6 de +1400cc à 1600cc
Classe 7 de +1600cc à 2000cc
Classe 8 + de 2000cc

Groupe S20 (S2000 Circuit & Rallye confondus, R4 & R5 inclus)

Classe 9 jusqu'à 1600cc
Classe 10 de +1600cc à 2000cc
Classe 11 de +2000cc à 3000cc
Classe 12 + de 3000cc

Groupe GT (GT2, GT3, & R-GT confondu)

Classe 13 jusqu'à 2000cc
Classe 14 de +2000cc à 3500cc
Classe 15 + de 3500cc

Groupe E1 – National/E1 – FIA/E1 – EX (Voitures expérimentales)

Classe 22 jusqu'à 1600cc
Classe 23 de +1600cc à 2000cc

Groupe E2 - SH

Classe 26 jusqu'à 1600cc
Classe 27 de +1600cc à 2000cc

Classe 24 de +2000cc à 3000cc
Classe 25 + de 3000cc

Classe 28 de +2000cc à 3000cc
Classe 29 de + de 3000cc

**Groupe E2 – SC/CN/C3
suralimentées)**

Classe 30 jusqu'à 1600cc
Classe 31 de +1600cc à 2000cc
Classe 32 de +2000cc à 2500cc(C3)
Classe 33 de 2500 à 3000cc (CN)

Groupe E2 – SS/D/E (voitures non

Classe 34 jusqu'à 1600cc
Classe 35 de +1600cc à 2000cc
Classe 36 jusqu'à 2000cc (F3)
Classe 37 de 2000 à 3000cc

Groupe CM

Classe 38 jusqu'à 1003cc

Attention : Aucun coefficient de calcul de cylindrée appliqué pour les voitures des groupes R3T (jusqu'à 1620cc) et R3D (jusqu'à 2000cc)

Art.5p. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) : **Région Grand Est, Département de la Moselle, Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud, CREDIT MUTUEL,**

Publicité optionnelle : **MOTUL**

Art.6p. SITES ET INFRASTRUCTURES

Art.6.1p. Parcours

La course de côte d'Abreschviller-Saint Quirin a le parcours suivant : D96, direction Saint Quirin, entre Lettenbach et arrivée au lieu-dit « les deux croix ».

La course se déroulera en 3 montées OBLIGATOIRES, classement établi à l'addition des deux meilleurs temps. La non-participation à l'une ou plusieurs des trois montées devra être constatée par un commissaire technique.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sortie du hameau de Lettenbach, D96, 77m avant la borne kilométrique N°20

Arrivée : D96 au lieu-dit : « les deux croix », 23m après la borne kilométrique N°22

Pente moyenne : 5 %

Longueur du parcours : 2,100km

Modalités de retour au départ : 1/2 tour après l'arrivée et redescente par la route de la course.

Parcs de départ : Lettenbach, parkings de la Maison d'Enfants Spécialisée (MES), et parking dit « du stade » à Abreschviller.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Modalités d'accès au départ.

Pour les pilotes occupant le parc "du Stade", l'accès se fera par la route forestière de la "Basse Frentz", sous escorte d'un véhicule de l'organisation jusqu'au CD 96, route de la course..

Pour les pilotes occupant le parc "Lettenbach", l'accès est direct (ce parc se situant à quelques dizaines de mètres du départ)

6.3P. FILE DE DEPART

Sur le CD 96 pour les pilotes du parc "du Stade" (sur une file) et sur la route séparant la MES de Lettenbach du CD 96 pour les pilotes du parc "Lettenbach".

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus individuellement de cette décision.

L'épreuve se déroulera en **3 montées obligatoires**. (Deux montées additionnées)

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Modalités d'accès au départ.

Pour les pilotes occupant le parc "Lettenbach", l'accès est direct (ce parc se situant à quelques dizaines de mètres du départ)

6.3P. FILE DE DEPART

Sur le CD 96 pour les pilotes du parc "du Stade" (sur une file) et sur la route séparant la MES de Lettenbach du CD 96 pour les pilotes du parc "Lettenbach".

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les concurrents du Trophée des Nations seront regroupés au :

- Parc de Lettenbach :

Ce parc est situé dans le hameau de Lettenbach ainsi que sur les parkings des bâtiments de la Maison d'Enfants Spécialisée (MES). Ce parc est obligatoire pour les groupes D/E, CM/CNF/CN/CN+, E2SC, espace « CFM Challenge », Trophée des Nations, **il sera accessible à partir du vendredi 29 avril à 14h00.**

Les remorques devront être garées au lieu-dit « la scierie », à l'entrée d'Abreschviller, un fléchage sera mis en place.

Dans les parcs concurrents il est demandé à ces derniers :

De disposer d'un extincteur pour foyer A, B, C d'une capacité de 5kg minimum et ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans, de disposer sous chaque voiture de compétition une bâche étanche résistante aux hydrocarbures. Sa surface minimum devra être de 3 mètres sur 5 mètres. De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets.

La pénalité pour défaut d'extincteur et ou de bâche dans le parc est de 200€ et/ou 400€.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés se fera sur l'emplacement du concurrent. Interdiction de charger la voiture ou d'y effectuer une quelconque intervention avant la fin du délai de réclamation.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200€.

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d’affichage seront placés :

- Pendant les vérifications au parc des vérifications : **gîte rural d’Abreschviller**
- Pendant les essais et la course au parc départ : sur la **grille de l’Annexe de la Maison d’Enfants à Lettenbach et dans les parcs concurrents.**
- Pendant le délai de réclamation après l’arrivée : **Annexe de la Maison d’Enfants.**
- Les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra à :

Lieu : rez-de-chaussée à l’Annexe de la Maison d’Enfants Spécialisée à Lettenbach, du vendredi 28 avril 2023 à 14h00, au dimanche 30 avril 2023 jusqu’à 19h00.

Téléphone permanence n° **03 87 03 08 71**

Centre de secours le plus proche :

Lieu : CHG Saint Nicolas à SARREBOURG

Téléphone N° 03 87 23 24 25

Art.7p. DEROULEMENT DE L’EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Un briefing écrit sera remis lors des vérifications administratives contre émargement, celui-ci fait office de briefing oral.

7.3P. COURSE

Les concurrents du Trophée des Nations prendront le départ

1 ^{ère} Montée	Samedi 29 avril 2023 à l’issue des VHC
2 ^{ème} Montée	Dimanche 30 avril 2023 à l’issue des VHC
3 ^{ème} Montée	Dimanche 30 avril 2023 à l’issue des VHC

Procédure de départ : feux tricolores

Tous les horaires sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d’être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Il est interdit aux pilotes de chauffer les pneumatiques avant le départ, mécaniquement par déplacement de leur véhicule, ou par quelque autre moyen que ce soit, **DANS LA ZONE COMPRISE ENTRE LA SORTIE DES PARCS ET LA LIGNE DE DEPART.**

L’utilisation de couvertures chauffantes ou de tout dispositif analogue, n’est autorisé que dans les parcs concurrents officiels et sont interdits entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

Art.8p. PENALITES

Voir réglementation standard des Courses de Côtes.

Art.9p. CLASSEMENTS

Art.9.1p.

L'épreuve se disputera en trois montées obligatoires. Le classement s'effectuera **sur les deux meilleures montées de course.**

Dans le cas où un concurrent serait dans l'impossibilité d'effectuer l'une des trois montées il devra le faire constater par un Commissaire Technique et le faire accepter par décision des Commissaires Sportifs.

Art.9.2p. Les classements suivants seront établis :

Classement scratch du Trophée des nations

Art.10p.PRIX

Art.10.1p. Prix:

La répartition des prix se fera de la façon suivante:

CLASSEMENT GENERAL		
1er	400€	
2ème	300€	
3ème	220€	Si plus de 10 partants

Art.10.2p. Coupes:

Une coupe sera remise aux 3 premiers.

Art.10.3p. Podium:

La remise des prix aura lieu en public, sous forme d'un podium, le dimanche 30 avril à l'issue du délai de réclamation sur la ligne de départ à Lettenbach.

Art.10.4p. Remise des Prix et Coupes:

Il n'est pas prévu de remise des prix en plus du podium.

Art.10.5p. Remise des prix :

Le chèque correspondant au classement du concurrent, ainsi que le palmarès seront envoyés par courrier au plus tard 3 jours après l'épreuve. Pour les concurrents étrangers, un paiement par virement pourra être effectué, sous réserve de la fourniture d'un RIB

Course de côte d'ABRESCHVILLER 2.1 km

LEGENDES - SYMBOLES

- Tracé de la course
- DEPART
- ARRIVEE
- Evacuation secours par le départ
- Parc Concurrents
- Parkings Public
- Zone "public"
- Accès piétons "public"
- Postes de commissaires
- PC Secours
- PC Course
- PC Gendarmerie

ABRESCHVILLER

LETTENBACH

P PUBLIC
le Sauvageon
Au plan d'eau à Saint QUIRIN

Parc d'arrivée

